

## Avis de Soutenance

Madame OUAFAË EL ABDELLI

Sciences Politiques – E2DSP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

*La sécurité juridique des contrats internationaux d'affaires*

dirigés par Madame Cécile LE GALLOU

Soutenance prévue le **jeudi 08 novembre** 2018 à **14h30**

Lieu : UT1 2 rue du Doyen Gabriel Marty 31042 cedex 9

Salle des thèses

### Composition du jury proposé

Mme Cécile LE GALLOU	Université Toulouse 1 Capitole	Directrice de thèse
M. Yves PICOD	Université de Perpignan Via Domitia – PERPIGNAN	Rapporteur
M. Thierry FAVARIO	Université Lyon III Jean Moulin - LYON	Rapporteur
Mme Anne D'ABBADIE D'ARRAST	Université Toulouse 1 Capitole	Examineur

**Mots-clés :** Contrats d'affaires, International, Sécurité,

### Résumé :

La sécurité juridique du contrat d'affaires internationales constitue une question au cœur des préoccupations des opérateurs économiques. Elle est un impératif recherché aussi bien par le législateur dans la production des normes, que par les parties contractantes dans le cadre des opérations qu'elles concluent. Le caractère fuyant de la notion rend difficile une appréhension claire de celle-ci. D'aucuns parlent d'un idéal du droit ou un objectif primordial. Elle constituerait un impératif fondamental qui structurerait le système juridique dans lequel elle s'insère. Bien que sa présence semble silencieuse, son besoin est au contraire criant. Appliquée aux relations d'affaires internationales, la notion de sécurité juridique s'affine pour devenir la sécurité des transactions commerciales internationales. Or, la question est celle de savoir s'il existe dans ce contexte un tel impératif, ou si son inexistence ne serait que le reflet de la spécificité du commerce international, un vaste marché concurrentiel dont l'hétérogénéité des normes composant son cadre juridique nourrit et favorise la conclusion des contrats entre professionnels, la qualité de ces derniers édulcorant toute exigence de protection à leur endroit. Le premier cas étant retenu, il convient d'en relever les manifestations et de rechercher les moyens dont disposent les parties pour satisfaire cet impératif. L'on observe que la spécificité de la majeure partie des contrats du commerce international résulte de deux critères, lesquels éprouvent la sécurité juridique, déjà affaiblie dans le cadre normatif épars du commerce international: il s'agit de la durée et la complexité de l'opération. Ces critères nous conduisent à adopter une approche consistant en une analyse fonctionnelle du contrat afin de faire émerger de celle-ci les manifestations de la sécurité juridique, ou plus exactement, les sources d'insécurité juridique du contrat international d'affaires, plus aisément décelables. Ce faisant la démarche retenue nous a conduit à envisager la notion d'abord, sous l'angle de la détermination échelonnée du contenu contractuel, ensuite, sous l'angle de la détermination stratégique du contenu contractuel.